



D.2024.06.27.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

8 – COMMUNICATION

8.2 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, et l'association Résonance Sonore dans le cadre de l'exposition « Objectif 2024 : la voix des athlètes » – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1031.

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'exposition « Objectif 2024 : La voix des athlètes », organisée par l'association Résonance Sonore » invite à plonger au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques à travers une expérience sensible, visuelle et sonore des sports.

Les athlètes retracent leur voie, leur parcours de vie.

10 portraits sonores de sportifs et de sportives toulousains et toulousaines, en situation de handicap ou non, réalisés par Agnès Gontier (autrice sonore) et mixés par Sofia Riboloff (ingénieure son), couplés aux portraits de ces sportifs dessinés par le bédéiste Halim Mahmoudi sous forme d'affiches, invitent à la découverte des athlètes.

Cette exposition, labellisée « Olympiades Culturelles » par Paris 2024, est l'occasion de rappeler, aux locaux comme aux touristes, que les Jeux Olympique concernent l'ensemble du territoire national et particulièrement le territoire toulousain, dont de nombreux athlètes seront présents à Paris.

L'association Résonance Sonore s'est rapprochée de Tisséo Collectivités afin de promouvoir l'exposition « Objectif 2024 : La voix des athlètes » dans les stations de métro à proximité des équipements sportifs.

Tisséo Collectivités a répondu favorablement à la sollicitation de l'association, car cette action lui permet d'encourager un public, plus large que les usagers habituels, à privilégier l'utilisation des transports en commun Tisséo pour se rendre dans les équipements sportifs locaux.

D'une part,

Tisséo Collectivités s'engage à :

2.1 – Communication :

Participer à la visibilité de la manifestation (du 1er juillet au 8 septembre 2024) en accordant gracieusement le pack communication partenariat :

- la diffusion d'une annonce, fournie par Résonance sonore, sur les quais de métro faisant la promotion de l'exposition,
- la diffusion de visuels, fournis par Résonance Sonore, sur les écrans présents à bord des lignes Linéo, des cabines et quais Téléo, et dans les salles des billets métro équipées.

2.2 – Visibilité de l'exposition :

- Mettre à disposition à titre gratuit les surfaces intérieures des 10 (dix) stations des lignes A et B du métro désignées ci-après du 1er juillet au 10 septembre 2024 :
 - Ligne A : Marengo SNCF, Argoulets, Roseraie, Bagatelle ;
 - Ligne B : Borderouge, Barriere de Paris, Compans-Caffarelli, Jean Jaurès, Saint-Michel – Marcel Langer, Empalot, Rangueil.
- Prendre en charge les coûts de fabrication et de pose/dépose des panneaux apposés dans les stations de métro, via son prestataire, et dont les visuels seront fournis par Résonance Sonore qui en assure la conception ;

2.3 – Participation financière

Verser une aide financière de 1.000 € HT afin de soutenir le projet et participer à la conception de l'exposition dans les stations de métro.

Et d'autre part,

Résonance Sonore s'engage à :

3.1 – Communication :

- fournir une annonce sonore et un visuel (sous deux formats différents) faisant la promotion de l'exposition, qui seront diffusés par Tisséo conformément à l'article 2, et selon la procédure et les recommandations techniques fournis par Tisséo ;
- faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur les supports de communication print et digitaux de l'exposition « Objectif 2024 : La voix des athlètes » à compter du 1er juillet 2024.

3.2 – Dispositif événementiel en stations de métro :

- faire valider en amont par Tisséo Collectivités les visuels ;
- ajouter la mention suivante sur chaque panneau : « Partenaire de votre quotidien, Tisséo vous invite à pratiquer régulièrement une activité physique, tels que la marche et le vélo pour vos déplacements quotidiens, ou en fréquentant les équipements sportifs de votre quartier » ;
- faire figurer le logo de Tisséo Collectivités.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Résonance Sonore.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget 2024 du Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention avec l'association Résonance Sonore.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES